

CONVENTION CADRE DE COOPERATION SCIENTIFIQUE
ENTRE
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (FRANCE)
ET
THE NATIONAL TAIPEI UNIVERSITY OF EDUCATION (TAIWAN)



1. Objectifs

L'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 190-198 Avenue de France 75013 Paris, France, représentée par son Président, Pierre-Cyrille Hautcoeur et the National Taipei University of Education, No. 134, Sec. 2, Heping E. Rd., Taipei City 106, Taiwan, représentée par son Président Dr. Shin-Jen Chang, de par leur souhait commun de promouvoir les échanges universitaires et culturels dans un esprit "de partage de ressources, de bénéfices mutuels et de coopération pour un développement commun", établissent par la présente convention une relation de coopération de long-terme en matière d'enseignement, de recherche, et de formation à l'enseignement.

2. Domaines de coopération

Les deux parties s'efforceront de promouvoir les activités de coopération et d'échanges dans les domaines suivants :

- (1) Programmes d'échanges d'enseignants et d'étudiants (Master et doctorat)
- (2) Invitations mutuelles de personnels et d'étudiants
- (3) Accueil de séminaires et de conférences
- (4) Participation à des activités de recherche organisées conjointement
- (5) Echanges réguliers de revues académiques et de publications
- (6) Autres projets ayant fait l'objet d'un accord entre les parties

3. Moyens mis en œuvre

- (1) Tous les aspects concernant les projets établis en commun accord, y compris les aspects financiers et autres détails, doivent être décidés par les deux parties suite à des négociations au cas par cas. Aucun programme ne pourra débiter avant la signature par les deux institutions d'un avenant à cette convention-cadre spécifiant les objectifs, l'organisation, le financement, la gestion et la durée. Cet avenant précisera également les responsabilités respectives concernant les activités du programme et leur financement.
- (2) Lors des invitations mutuelles, l'établissement hôte devra fournir aux enseignants et étudiants accueillis l'accès aux bibliothèques ainsi qu'aux autres infrastructures, selon les ressources disponibles.
- (3) La liste des enseignants et des étudiants concernant les programmes d'échanges et les invitations ainsi que les autres projets de coopération seront décidés sur une base annuelle par les deux parties à la suite de négociations.

4. Les deux personnes en charge de la convention sont :

Pour l'École des Hautes Études en Sciences Sociales:

Directrice de recherches Yolaine Escande

email: Yolesc@ehess.fr

Directeur d'études Sébastien Veg

email: Sebastien.veg@ehess.fr

For the National Taipei University of Education:

Director, Division of International Affairs

Associate Prof. Anita Zichu Chu,

email: adrew@tea.ntue.edu.tw

Division of International Affairs

Coordinator, Eva Yichun Chen

email: evachen@tea.ntue.edu.tw

5. Durée et renouvellement

Cette convention prend effet [01/09/2014] pour une période de 5 ans et est renouvelable 5 ans par accord mutuel à la date d'expiration. Chacune des parties peut requérir des modifications et/ou l'annulation de cette convention moyennant un préavis de six mois adressé à l'autre partie.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) en français et deux (2) en anglais, la version anglaise faisant foi.

École des Hautes Études en Sciences
Sociales

Pierre-Cyrille Hautcoeur
Président

Date :

3/12/14

National Taipei University
of Education

Dr. Shin-Jen Chang
Président

Date : 2014/09/01